

Réforme du lycée : muscler le bac pour mieux le vider de son sens

Jean-Michel Blanquer, notre nouveau ministre de l'Éducation Nationale a décidé de s'attaquer de front (ou frontalement?) et dans la plus grande précipitation à notre baccalauréat poussiéreux mais aussi à l'organisation même des enseignements du lycée, les deux allant de pair. Tant qu'à mettre à mal le lycée, autant le faire de façon généralisée.

Ne nous affolons pas : cette réforme entrera en vigueur seulement à la session 2021... Ne nous affolons pas, ou presque ! Les élèves qui entreront en seconde dès la rentrée prochaine se verront proposer un lycée nouvelle mouture. Nous l'aurons compris, la réforme du bac découle d'une réforme plus globale du lycée. Le ministère s'apprête à dévoiler, fin janvier, son nouveau lycée, après une période de consultation (et non de concertation, nuance qui a son importance) réduite à son minimum. Pour le moment, les informations que le ministère a laissé filtrer sont donc peu nombreuses et à mettre au conditionnel. Cependant, la tendance générale apparaît d'ores et déjà comme extrêmement inquiétante.

En ce qui concerne le bac en lui-même, il semblerait que l'on se dirige vers une réduction du nombre d'épreuves terminales (4 ajoutées aux 2 Épreuves Anticipées de Français qui se maintiendraient) au profit du contrôle continu sous toutes ses formes (CCF, ECE, etc), engendrant de facto des pressions sur les collègues de la part des parents d'élèves mais aussi des chefs d'établissement et modifiant en profondeur le rapport entre les enseignants et leurs élèves.

En ce qui concerne la réforme du lycée, se dessine un effacement (pour ne pas dire une disparition) des filières L, ES et S au profit d'un lycée modulaire, dans lequel les élèves choisiraient les enseignements qu'ils suivraient, accentuant la concurrence entre les disciplines, concurrence déjà introduite par la réforme Châtel mais pour le moment limitée à l'accompagnement personnalisé. Quid des filières technologiques ? Silence radio du ministère...

Qu'il s'agisse du bac ou du lycée, ces deux réformes aboutiront aux mêmes effets dévastateurs : creusement des inégalités sociales, et hiérarchisation accrue des lycées, puisqu'un bac obtenu dans un lycée rural ou défavorisé ne pourra avoir la même valeur qu'un autre obtenu dans les lycées du centre-ville toulousain...

Rappelons que Jean-Michel Blanquer, dès sa prise de fonction, a annoncé ne pas vouloir être un énième ministre des réformes. Savoureux...

Anne Gibert, Snes65

Stage du jeudi 23 novembre : animer son S1

Un moment d'échanges bien sympathiques et fructueux !

Après un accueil chaleureux dans les locaux du SNES, nous avons, avec une dizaine de collègues d'autres établissements, commencé notre stage par une réflexion sur la représentation syndicale au sein des établissements scolaires et partagé un premier constat : l'isolement des militants syndicaux face à des collègues de plus en plus individualistes.

En réponse à notre découragement, Yves Françoise, secrétaire départemental du Snes46, venu spécialement pour rendre compte de son expérience, souligne la nécessité de continuer à occuper, malgré tout, le terrain, de ne pas laisser croire que tout se règlera sans le combat syndical. Il souligne l'importance du rôle du S1 pour le SNES. Conscient que les enseignants s'interrogent de plus en plus sur le pédagogique, il explique que si ce questionnement n'est pas au cœur des préoccupations du SNES c'est précisément parce qu'il relève de la liberté individuelle.

L'intervention suivante est celle de Michel Torres, secrétaire de la FSU 65. Après un bref rappel de l'histoire de la FSU, il expose les conditions de travail des agents de la fonction publique en particulier leurs difficultés à répondre à des injonctions contradictoires et affirme la nécessité de faire des difficultés individuelles un combat collectif.

L'après-midi, nous nous sommes interrogés sur les moyens de rendre plus efficace le rôle du S1 dans l'établissement à travers des exemples précis : pendant l'heure d'info syndicale, au CA, lors de l'entretien devant le chef d'établissement lorsqu'il s'agit d'accompagner un collègue ; certains se sont même prêtés à des jeux de rôles aussi distrayants qu'enrichissants.

Monique Theulé, responsable du secteur Retraités du 65, expose alors le projet de retraites à points : le calcul du montant de la retraite serait soumis à un système de points acquis en fonction des annuités travaillées. Elle nous fait remarquer que la valeur du point ne serait pas connue à l'avance puisqu'elle dépendrait de l'âge de départ à la retraite, de l'espérance de vie de la génération à laquelle appartient l'assuré et de l'évolution du PIB.

Des syndiqués du collègue Desaix

qui remercient Catherine Goubier et toute l'équipe du secrétariat départemental du Snes65.

Editorial

Un projet se précise

Effondrement des postes aux concours externes (les seuls qui mettent en face des élèves de nouveaux personnels) : voir ci-dessous. Cette perte est justifiée par l'administration (exprimée comme suit dans le budget : « postes non pourvus en 2017, sans impact sur les postes devant élèves ») par le fait que tous les postes mis aux concours ne sont pas attribués faute de candidats reçus.

On met sur le même plan, des concours avec des « rendements » satisfaisants où tous les postes sont pourvus (histoire-géo, documentation, CPE, espagnol ...) et des disciplines où il y a réellement des difficultés à recruter (maths, allemand, lettres classiques). Ces 2600 recrutements en moins se traduiront par 1300 Équivalent Temps Plein devant élèves (les stagiaires étant à mi-temps), ces supports lorsqu'ils étaient créés même sans être attribués aux concours donnaient aux académies la possibilité de recruter des non titulaires (à défaut de TZR). La conséquence de cette baisse va se faire sentir en 2019 (en année pleine) par une baisse des emplois et à terme le licenciement de contractuels puisqu'ils ne seront plus financés et la hausse des HSA. A moins, à moins qu'on ne baisse les horaires élèves en lycée et qu'on ne récupère ainsi des moyens.

Rappelons qu'on nous promet une réforme du bac en 2021 donc ça devrait toucher les élèves de seconde dès la rentrée 2018 et couvrir par conséquent l'année 2019. Il nous faut être vigilants et déconstruire le discours du ministre.

Et pour finir, un grand merci à tous nos syndiqués du 65 et à ceux qui plus particulièrement aident le s2 à vivre à tous niveaux.

Bonnes fêtes à tous !

*Catherine Gourbier,
Secrétaire Départementale du Snes65*

Dispensé de timbrage

TARBES PPDC



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le
13 décembre 2017

Comparatif Postes concours 2017-2018

Concours externes	2018	2017	Différence Postes 2017/2018	Pourcentage
Agrégation	1555	1920	-365	-19,01%
Capes	5833	7315	-1482	-20,26%
CPE	270	320	-50	-15,63%

Concours internes : pas de différence entre les postes 2017 et 2018, mais baisse de 6% des inscrits au Capes et à l'Agrégation

Quelques exemples au Capes externe

	2018	2017	Différence Postes 2017/2018	Pourcentage
SES	85	113	-28	-24,73%
Histoire-Géo	540	680	-140	-20,59%
Lettres Mod	1040	1288	-248	-19,25%
Maths	1183	1440	-257	-17,85%
Documentation	155	217	-62	-28,57%

L'ensemble des comparatifs pour tous les types de concours est disponible sur le site du SNES .

SOMMAIRE

- Page 1 : Editorial
- Page 2 : Devoirs faits / Les retraités ne lâchent rien !
- Page 3 : Réforme de l'orientation post-bac / Le numérique portable dans nos établissements
- Page 4 : Réforme du lycée / Stage syndical au Snes65

SNES - 65

École J-Ferry 7 Rue A-Breyer
65 000 TARBES
Tél. 05 62 34 38 24
Courriel:
snes65@toulouse.snes.edu

Directeur de la publication:
Marc Poulou
CPPAP: n° 0918 S 08025
ISSN : n°1956-2179
Imprimé au Siège
Trimestriel - Prix 1,50 €

Bulletin n° 57 - décembre 2017

Je suis un programme qui a pour objectif de proposer aux élèves, dans l'établissement, un temps d'étude accompagnée, pour réaliser leurs devoirs.
Je m'adresse à des élèves volontaires.
Je suis conçu en fonction de leurs besoins.
Je dois favoriser une forme de sérénité à la maison sur ces sujets.
Je contribue à la réduction des inégalités.
Je suis... Je suis... Je suis...

le programme « Devoirs faits » !!!

Au collège Paul-Valéry de Séméac, le dispositif « Devoirs faits » a été mis en place début décembre. Les intervenants prévus pour l'instant sont 8 assistants d'éducation (AED), 5 Volontaires en Service Civique (VSC) et un intervenant de l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV). Il n'y a pour l'instant pas de professeur volontaire. 91 élèves (44 en 6ème, 21 en 5ème, 14 en 4ème et 12 en 3ème) sont concernés sur les 585 du collège. Chaque élève pourra bénéficier de 3 heures par semaine, dans des groupes de 6, si possible issus d'une même classe.

Une enveloppe d'un montant d'environ 160 HSE a été demandée et obtenue par la Direction du collège pour les professeurs souhaitant intervenir directement durant certaines de ces heures, ou afin d'assurer la liaison entre les intervenants et l'équipe pédagogique.

Les élèves sont munis d'un carnet de bord pour chaque séance permettant à l'élève de s'auto évaluer, à l'intervenant d'y noter des commentaires, aux parents et aux professeurs de se tenir informé du contenu des séances.

Au collège Victor-Hugo, seul le niveau 6ème est concerné par le programme, en raison de la faiblesse des moyens mis en œuvre. Environ 50% des familles ont répondu favorablement à cette proposition. Les intervenants seront 4 AED et 11 professeurs volontaires. La dotation d'HSE de septembre a été abondée début novembre afin d'assurer le fonctionnement jusqu'en juin. Les groupes seront composés de 12 à 15 élèves pour un professeur et/ou un AED, essentiellement entre 16h et 17h.

Au collège Desaix, le programme a été mis en place au retour des vacances de la Toussaint. Les intervenants sont 4 professeurs et 3 AED. 9 heures hebdomadaires sont positionnées sur les créneaux de liberté des élèves, tous niveaux confondus.

Au collège Pyrénées, le programme n'a pas commencé pour l'instant. Les élèves et les professeurs concernés sont volontaires, sur 6 heures hebdomadaires, tous niveaux confondus. Et l'enveloppe est d'environ 150 HSE.

Quant au collège d'Arreau, trois professeurs interviennent pour un total de 11,5 à 12,5 heures, dont un TZR acceptant de compléter son service sur le dispositif. Les créneaux des heures d'études sont utilisés. Les autres intervenants sont des AED et une VSC sur la pause méridienne et la fin de journée.

Vous le savez, le programme « Devoirs faits » succède à l'accompagnement éducatif créé en 2007 à la demande de N. Sarkozy pour les « orphelins de 16 heures ». Pour quelle efficacité ?

Ce programme répond aussi à une demande des familles de voir les collèges publics prendre en charge les devoirs à la maison, comme le font déjà souvent les collèges privés. Et ainsi, la mesure peut avoir du sens.

Cependant, si une réflexion doit être menée pour réduire les inégalités creusées par les devoirs effectués à la maison, la recherche, si chère à notre ministre, est en la matière sans équivoque : l'efficacité d'un tel programme nécessite qu'il dispose de moyens spécifiques et de personnels qualifiés. Bref, du travail de prof ! Vous aurez constaté dans les exemples ci-dessus que ce n'est pas la solution retenue, et que les mises en oeuvre sont plus fonction des moyens attribués que de prétendus choix éducatifs locaux.

Marc Poulou, S1 du collège de Séméac

P.S. : Merci aux militantes des collèges cités, pour avoir fait remonter ces informations !

Les retraités ne lâchent rien !

Après les manifestations réussies du 28 septembre pour l'amélioration de leur pouvoir d'achat, les retraités ont continué à se mobiliser pour leurs revendications. A l'occasion des discussions au parlement du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, le «groupe des neuf» les appelait à interpeller les élu.e.s. Dans notre département, Mme Dubié (députée), Mmes Carrère et Artigalas (sénatrices) nous ont reçus et ont affirmé leur opposition aux dispositions négatives du PLFSS (abandon de la généralisation du tiers-payant, augmentation du forfait hospitalier, amputation de 1,6 milliard du budget des hôpitaux...) et à la hausse de la CSG. M. Sempastous, député de la majorité présidentielle n'a pas répondu favorablement à notre demande d'audience, nous le sollicitons à nouveau.

A la demande d'audience réitérée depuis juin 2017, le Président de la République a opposé un refus. Pour lui, le dialogue social se résume à des audiences avec Mme Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Les retraités ne sont pas seulement des personnes âgées à qui on veut bien accorder des aides sociales mais des citoyens à part entière. Ils le feront savoir à M. Macron en lui envoyant individuellement un courrier.

Monique Theulé, S1 des retraités

Réforme de l'orientation post-bac : précipitation et improvisation

Le système Admission Post-Bac (APB) est mort : vive Parcoursup' ! Après une campagne médiatique très bien menée tout au long de l'été contre le système APB (qui n'était pas satisfaisant, il est vrai), Jean-Michel Blanquer a décidé d'y mettre fin et ce, dès la rentrée prochaine pour le remplacer par Parcoursup'.

La communication du ministère est d'ores et déjà bien rôdée avec les plaquettes disponibles sur le site du ministère et intitulées « le plan étudiant en 20 mesures » détaillant les efforts extraordinaires du ministère pour éviter un nouveau fiasco des bacheliers sans affectation.

Parmi ces mesures, relevons l'emblématique « deux professeurs principaux en classe de Terminale » et ce depuis le 1er décembre dernier. Précipitation, vous avez dit précipitation ? Qui pour assurer cette tâche ? Professeurs, mais aussi CPE. Professeurs exerçant en Terminale, mais aussi les autres. Jusqu'à présent, seuls les établissements d'éducation prioritaire pouvaient nommer deux professeurs principaux par classe. Nous attendons toujours la modification de la réglementation, car sans modification point de rémunération. D'ailleurs, quelle rémunération ? Le ministère affirme aux organisations syndicales que le 2ème PP touchera la même indemnité que le 1er (ISOE part modulable)... Mais tient un autre discours aux proviseurs, pour le moins flou : une indemnité est prévue. ISOE ? IMP ? Pas de réponse et peu importe, l'essentiel est d'affecter un 2ème PP.

Désormais, les lycéens pourront émettre seulement dix vœux (contre 24 avec le système APB) et sans possibilité de les hiérarchiser. Pour compenser cette réduction, le ministère envisage de demander aux élèves de faire des vœux groupés, sur une zone géographique extrêmement vaste (Académique ? Régionale ?), handicapant de fait les élèves issus de famille modeste qui seraient affectés loin de chez eux. Décidément, le creusement des inégalités sociales se poursuit...

Mais la mesure la plus dangereuse est la fin de l'accès à l'université pour tous les bacheliers, droit fondamental jusqu'alors inscrit dans le Code de l'Éducation, faisant du bac le premier diplôme de grade universitaire. En effet, toutes les formations du supérieur (universités comprises) sélectionneront les candidats sur dossier, à partir de critères que ces formations auront elles-mêmes établis, de façon totalement opaque. Évidemment, le ministère évite soigneusement de parler de sélection, mais évoque plutôt une prise en compte du « profil de l'élève » ainsi qu'un « dialogue renforcé » entre l'élève et ses enseignants afin de mieux l'accompagner dans ses projets...

Cette réforme mal ficelée, qui ne prend pas en compte la complexité de l'orientation post bac témoigne de l'improvisation totale de la nouvelle équipe ministérielle, qui sous couvert d'un vernis de personnalisation du parcours d'orientation des lycéens, met en œuvre une logique purement comptable de gestion des flux démographiques : aucune augmentation des capacités d'accueil en licence n'est prévue, seulement à la marge quelques ouvertures de classes de BTS, bien insuffisantes pour absorber les 40 000 étudiants supplémentaires prévus chaque rentrée dans les années qui viennent. Le ministère assume totalement le sacrifice d'une génération au prétexte qu'une chute démographique se profile... A l'horizon 2025.

Peu importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse. L'ivresse prend plutôt des allures de gueule de bois. APB, Parcoursup', quel que soit le flacon, si son contenu reste identique, les problèmes d'affectation des bacheliers se poursuivront... Et un certain nombre d'entre eux continueront à se retrouver sans affectation.

Anne Gibert, Snes65

Le numérique portable dans nos établissements, pour quoi faire ?

Collèges connectés (comme Paul Eluard à Tarbes) et lycées numériques (comme Victor Duruy à Bagnères), le secondaire doit se mettre à la page des outils numériques mobiles.

Certains collèges de notre département ont été équipés de classes mobiles numériques (un stock de tablettes sur un chariot). Le SNES a soulevé l'absence totale de réflexion préalable autour des usages de ces outils et une formation des enseignants déficiente. Pour être utilisées en réseau, ces machines nécessitent des bornes relais Wi-Fi, ce qui a été refusé par certains CA au vu des risques de surexposition à ce type d'ondes.

La région Occitanie s'associe de son côté aux deux académies de Toulouse et Montpellier avec le label lycées numériques. Dans ces lycées, les élèves de seconde ont reçu **LoRdi**, un PC portable compact. Ailleurs, ce matériel peut être fourni gratuitement (sous conditions de ressources). Les machines sont cédées aux familles. Là encore, les infrastructures qui auraient permis de les utiliser en classe n'ont pas été imaginées en amont. Quant aux collègues, ils n'ont été consultés que sur l'achat des manuels numériques.

L'Éducation Nationale suit-elle la mode ou s'adapte-t-elle à une réelle nécessité pédagogique ? Ce type de matériel inaugure-t-il la disparition future des manuels et de la copie papier ? Certaines expérimentations conjuguent parfois le pire des deux mondes : quelques épreuves d'examen ont été dématérialisées. Elles sont rédigées sur papier, puis scannées et envoyées pour correction à nos collègues à travers un logiciel peu pratique, sans aucun gain de temps ni d'efficacité. Pire, le système permet une surveillance en temps réel du correcteur. Nos élus aiment à se faire photographier par la presse lors de la remise des machines à nos élèves. Effet de communication assortie d'un gaspillage des deniers publics ou investissement réel ? Que deviendra notre liberté pédagogique face à ces transformations ?

Face à ces interrogations, le SNES-FSU Midi-Pyrénées organise mardi 9 janvier prochain un stage intitulé : « L'école du numérique, un nouveau modèle ? » A suivre.

Sébastien Jaffiol, Snes65